

PREMIERE RESOLUTION: Application des dispositions légales relatives à la cession d'un bloc d'actions représentant 65,32% du capital social de la Société Générale Industrielle de Filtration

L'Assemblée prend acte de la cession d'un bloc de 6 707 748 actions représentant 65,32% du capital social de la Société Générale Industrielle de Filtration défalquée et réalisée comme suit :

- ✓ La Société ARTIMO a cédé 2 621 592 actions, représentant 25,53% du capital de la Société,
- ✓ La Société Immobilière de Développement a cédé 2 295 345 actions, représentant 22,35% du capital de la Société,
- ✓ La Société Entreprises Dalmas et Compagnie a cédé 1 790 811 actions, représentant 17,44% du capital de la Société.

L'Assemblée prend acte de cette information

DEUXIEME RESOLUTION: Application des dispositions légales relatives l'acquisition d'un bloc d'actions représentant 65,32% du capital social de la Société Générale Industrielle de Filtration

L'Assemblée prend acte de l'autorisation donnée par le Conseil du Marché Financier aux Cessionnaires pour l'acquisition d'un bloc de contrôle représentant 65,32% du capital social de la Société Générale Industrielle de Filtration.

L'Assemblée prend acte de cette information

TROISIEME RESOLUTION : Information du franchissement par certains actionnaires, des seuils de participations réglementés

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier, le Conseil d'Administration informe l'Assemblée Générale Ordinaire, que la société a reçu, courant l'exercice 2013, les déclarations suivantes de franchissement de seuil :

- ✓ La Société IMMOBILIERE ET DEVELOPPEMENT SARL, agissant seul, a franchi **à la baisse**, le seuil des 20% 10% et 5% du capital, suite à la cession de la totalité des actions et droits de vote lui appartenant,
- ✓ La Société ARTIMO SARL agissant seul, a franchi **à la baisse**, le seuil des 20%, 10% et 5% du capital, suite à la cession de la totalité des actions et droits de vote lui appartenant,
- ✓ La Société ENTREPRISES DALMAS ET COMPAGNIES SARL, agissant seul, a franchi **à la baisse**, le seuil des 10% et 5% du capital, suite à la cession de la totalité des actions et droits de vote lui appartenant,
- ✓ M. Bassem LOUKIL, agissant de concert, a franchi **à la hausse** le seuil de 5% du capital suite à l'acquisition de 985 918 actions et droits de vote,
- ✓ M. Walid LOUKIL, agissant de concert, a franchi **à la hausse** le seuil de 5% du capital suite à l'acquisition de 985 918 actions et droits de vote,
- ✓ La Société AURES AUTO SA agissant de concert, a franchi **à la hausse**, le seuil des 5% et 10% du capital suite à l'acquisition de 1 314 557 actions et droits de vote.
- ✓ La Société ECONOMIC AUTO SA, agissant de concert, a franchi **à la hausse** le seuil des 5%, 10% et 20% du capital suite à l'acquisition de 3 421 355 actions et droits de vote.

L'Assemblée prend acte de cette information

QUATRIEME RESOLUTION : Acceptation de démissions

L'Assemblée Générale Ordinaire, répondant au souhait exprimé par Monsieur Moncef MZABI, accepte sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des voix

CINQUIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le Conseil d'Administration réuni le 09 novembre 2013 a nommé Messieurs Bassem LOUKIL et Walid LOUKIL en tant que des nouveaux administrateurs de la société GIF SA, en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Mzoughi MZABI et Mohamed Sadok MZABI et ce, pour la période restante du mandat de ces derniers approuve et ratifie cette cooptation sans réserves ni restrictions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des voix

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus pur, simple et entier aux membres sortants du Conseil d'Administration pour la période de leurs mandats.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des voix

SEPTIEME RESOLUTION : Nominations de nouveaux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'élargir le nombre des Administrateurs de la Société en le portant de Cinq à Six membres et décide de nommer pour les trois exercices 2013-2014 et 2015 et le mandat se termine à l'issue des délibérations sur les résultats de l'exercice 2015 :

- ✓ La Société ECONOMIC AUTO SA représentée par son Directeur Général Monsieur Anis MAJOUL en tant que nouvel administrateur de la Société,
- ✓ La Société AURES AUTO SA représentée son représentant permanent Monsieur Ahmed Amine KSENTINI en tant que nouvel administrateur de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des voix

HUITIEME RESOLUTION : Pouvoir pour accomplissement des formalités juridiques

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à toute autre personne désignée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des voix